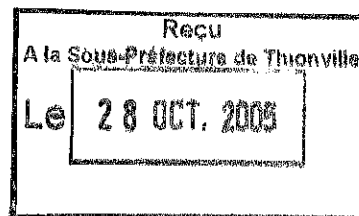


Département de la Moselle

LAUNSTROFF

CARTE COMMUNALE



3

servitudes

LAUNSTROFF

Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
A1	Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier.	Article L.151.1 à L.151.6, L.342.2, R.151.3 à R.151.5 du code forestier.	Forêt Communale de LAUNSTROFF, section FLATTEN	Office National des Forêts (O.N.F.) Agence de Metz 3, Boulevard Paixhans 57000 METZ
EL7	Servitudes d'alignement.	Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD). Décret du 14/3/64 (Voies communales)	RD 64 approuvé le 23/10/1896	Direction Départementale de l'Équipement, Subdivision de Thionville-Est, 15, rue des Corporations, B.P. 80339, 57125 THIONVILLE CEDEX
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906. Article 298 de la loi de finances du 13 Juillet 1925, Article 35 de la loi n° 46-628 du 8 Avril 1946 modifiée. Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985.	Etablissement des servitudes de passage, d'appui, d'ébranchage et d'abattage en vue de la réalisation de la canalisation de transport de gaz ST AVOLD - MERSCHWEILLER.	Gaz de France-Région EST 24, Quai Ste Catherine 54042 NANCY Cedex
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Article 12, modifié de la loi du 15 juin 1906. Art. 298 de la loi de finances du 13 Juillet 1925. Art. 35 de la loi n° 46-628 du 8 Avril 1946 modifiée, Décret n° 67-886 du 6 Octobre 1967, Décret n° 70-492 du 11 juin 1970, Circulaire 70-13 du 24 Juin 1970.	Réseau 20 KV.	E.D.F.- G.D.F.- Services Metz-Lorraine, allée Philippe Lebon, 57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX

SERVITUDES



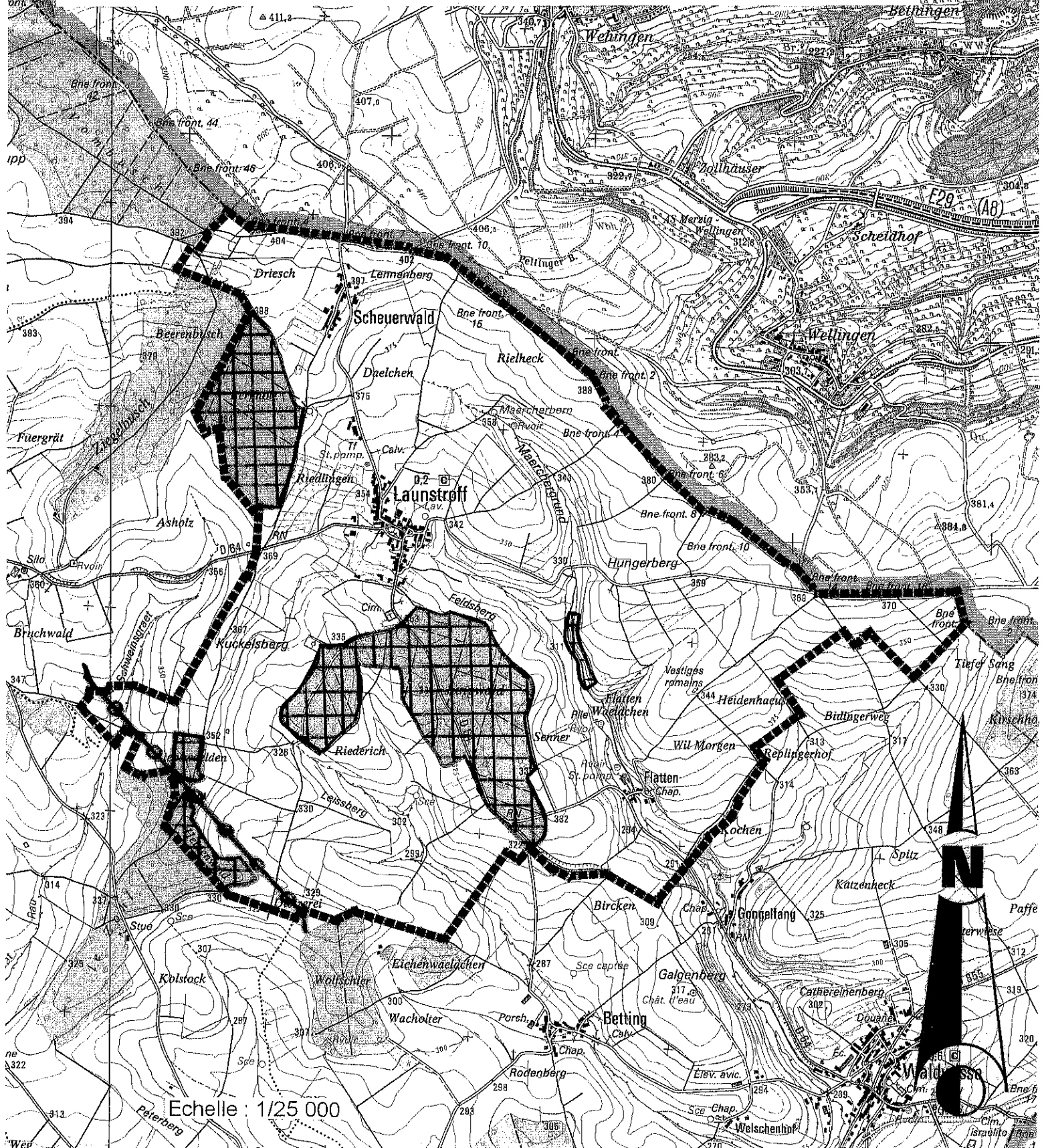
A1 : servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier

EL7 : servitudes d'alignement (non figuré)



I3 : servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz

I4 : servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (à part)



Echelle : 1/25 000